



**La pluie en ville :**  
maîtriser le ruissellement urbain  
*(Présentation générale des techniques  
de maîtrise des eaux pluviales en ville)*



**Privilégier l'infiltration  
des eaux pluviales :**  
mode d'emploi



**Gérer et valoriser  
les eaux pluviales  
dans les parcs et jardins**



**Gérer les eaux pluviales  
de voirie**



**Aménager les mares et  
plans d'eau**



**La gestion durable  
de l'eau de pluie  
sur la voirie**  
*(Guide technique)*



**L'aménagement  
des mares et plans d'eau**  
*(Guide technique)*



**Gérer et valoriser les eaux  
de pluie dans mon jardin**



**Végétaliser les toitures**

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Conseil général des Hauts-de-Seine



# Cartographie de l'infiltrabilité

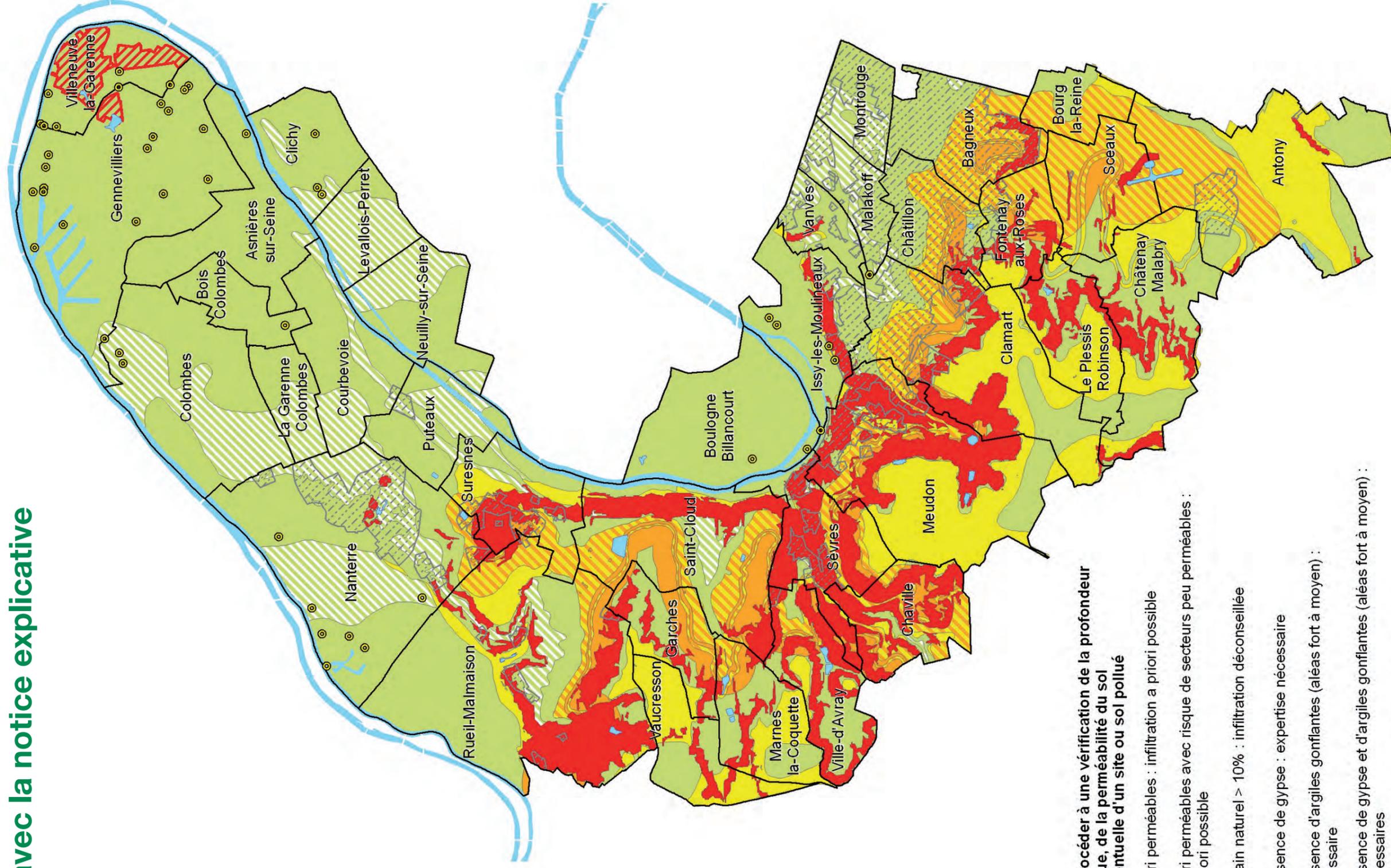
*dans les sols du département  
des Hauts-de-Seine*

Conception - Conseil général des Hauts-de-Seine - Crédits photographiques : CG92 / Direction de l'Eau - Illustrations : Fabien Bellagamba - Imprimé sur papier recyclé - Décembre 2011

## à utiliser avec la notice explicative



# Cartographie de l'infiltrabilité des sols dans le département des Hauts-de-Seine



**Dans tous les cas, procéder à une vérification de la profondeur de la nappe phréatique, de la perméabilité du sol et de la présence éventuelle d'un site ou sol pollué**

-  Terrains a priori perméables : infiltration a priori possible
-  Terrains a priori perméables avec risque de secteurs peu perméables : infiltration a priori possible
-  Pentes du terrain naturel > 10% : infiltration déconseillée
-  Risque de présence de gypse : expertise nécessaire
-  Risque de présence d'argiles gonflantes (aléas fort à moyen) : expertise nécessaire
-  Risque de présence de gypse et d'argiles gonflantes (aléas fort à moyen) : expertises nécessaires
-  Périmètres de Protection Rapprochée de captages d'eau : infiltration interdite
-  Risques de présence d'anciennes carrières : demander l'avis de l'IGC
-  Sites et sols pollués (mai 2009) : périmètre de sécurité de 50 m de rayon  
Vérifier auprès de la Préfecture le périmètre et les contraintes réglementaires

